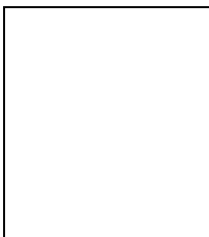




Photo



**Fiche de renseignements
Année scolaire 2016/2017**

Réinscription

Inscription

Directrice générale : Mme Benmansour	<input type="checkbox"/> accordée	<input type="checkbox"/> refusée
Directrice-adjointe : Mme Miloudi	<input type="checkbox"/> accordée	<input type="checkbox"/> refusée

Nom de l'élève : Prénom (s) :

Date de naissance : Lieu de naissance..... Nationalité.....

Nom et prénom du père.....Nationalité.....

Nom de jeune fille et prénom de la mère.....Nationalité.....

Tél : Portable du Père : Portable de la mère : Domicile :

Adresse des parents :

Profession du père :Profession de la mère :

Adresse -mail :

Situation des parents : Mariés Veuf (ve) Divorcés Si séparés qui a la garde ?..... (Joindre la photocopie du jugement.)

Nombre de frères :nombre de sœurs :

Votre enfant est-il autorisé à rentrer seul ? Si c'est affirmatif joindre une autorisation de sortie.

Si c'est négatif signalez le nom des personnes qui viennent le récupérer:.....

Si votre enfant est malade ou allergique prière de le préciser :

Ecole précédemment fréquentée par l'élève : Classe 2015/2016:.....

Dossier pour les nouveaux inscrits

- 04 photos
- 01 extrait de naissance + 01 extrait de naissance n°12 pour les classes d'examen du programme national
- 01 certificat de résidence
- Photocopie de la carte nationale du tuteur ou de la tutrice.
- Photocopie des pages de vaccination.
- 01 Certificat médical de bonne santé.
- Le bulletin du 3^e trimestre + EXEAT
- Les imprimés administratifs légalisés ainsi que la fiche de renseignements.

Dossier pour les réinscrits

- 02 photos
- 01 certificat de résidence (si changement d'adresse)
- 01 Certificat médical de bonne santé
- Les imprimés administratifs légalisés ainsi que la fiche de renseignements.
- 01 extrait de naissance n°12 pour les classes d'examen du programme national

Remarque : Si votre enfant nécessite une dispense de sport pour la rentrée 2016/2017, veuillez la déposer uniquement auprès de Mme Miloudi à partir de septembre. Seules les dispenses validées par un médecin assermenté seront acceptées après accord du médecin scolaire.

*Tout dossier incomplet ne sera pas accepté par la direction.